
Rapport annuel 2012

« Monsieur le Contrôleur général... »

Six témoignages reçus

Inconscience et sommeil, la nuit, en détention

« Monsieur,

« Je souhaite vous donner quelques informations complémentaires...

« L'accès aux soins et à la sécurité sanitaire dans les établissements pénitentiaires me tiennent particulièrement à cœur, ils entrent dans mon domaine de compétence, j'ai été [professionnel de santé]...

« Concernant le problème survenu dans la nuit du 18 au 19 avril, il ne s'agissait pas d'une « chute d'un lit », mais bien d'une perte de connaissance brutale, à l'emporte-pièce, ayant entraîné un traumatisme crânien. Selon le témoignage de mon co-détenu, j'étais toujours inconscient lors du passage du gradé. Il ne m'aurait posé aucune question (ne serait-ce que pour s'assurer de mon état) et je n'aurais, moi-même, ni bougé ni proféré une parole. Il aurait même affirmé à mon co-détenu : « il dort comme un bébé, il ne faut pas appeler pour rien ».

« Le docteur M. qui m'a examiné le vendredi 20 avril au matin m'a affirmé qu'il n'avait été informé du problème que le vendredi. L'une des étiologies possible des malaises à l'emporte-pièce étant les troubles du rythme cardiaque, elle a manifesté son incompréhension auprès de la hiérarchie pénitentiaire et m'a hospitalisé en urgence.

« Vous m'écrivez que « lors de la visite [de l'établissement], en juin 2010, les contrôleurs avaient constaté que lorsqu'une urgence médicale était signalée la nuit, le gradé faisait appel au centre 15, le médecin régulateur appréciant la situation et la suite à donner à l'appel ». C'est en effet ce que prévoit le règlement intérieur de l'établissement, fiche 3, « accès aux soins », en son article 11. Cet article précise même : « le gradé est autorisé à mettre en relation le médecin de permanence ou le régulateur et le détenu afin qu'ils s'entretiennent directement ». Cela aurait suffi à constater mon inconscience...

« Le gradé n'a respecté ni le règlement intérieur, qui ne prévoit pas que le gradé apprécie en quoi que ce soit l'état de santé de la personne, ni le protocole signé entre les intervenants prévus par les articles D. 374 et D. 369 du CPP. C'est précisément ce qu'avait fait remarquer le Dr M.

« L'anxiété que ces problèmes liés au traitement de l'urgence suscite chez les personnes détenues, et que vous rapportez dans votre lettre, me paraît pleinement justifiée, si dans les autres établissements, les choses se déroulent comme j'ai pu le constater au centre pénitentiaire de... Il est de même, me semble-t-il, possible d'évoquer ici la perte de chances en termes de mortalité et de morbidité. Une étude de chiffres permettrait assez simplement de vérifier les taux de décès de nuit, w.e. et jours fériés, comparés à ces taux en semaine, pour s'en assurer...

« J'ai saisi par courrier le médecin inspecteur de la délégation [départementale] de l'A.R.S de ce problème ainsi que d'un risque sanitaire lié à la non-distribution d'eau chaude alimentaire.¹ Je n'ai pas encore de réponse à mon courrier envoyé le 23 juillet...

« (...) Je me permets d'exprimer ici un avis personnel issu de mon analyse :

« Il ne doit en aucune façon appartenir aux personnels pénitentiaires de définir les règles de l'urgence médicale en fonction de critères subjectifs qui ne relèvent pas de leur compétence.

¹ Il s'agit d'absence de distribution d'eau chaude dans les cellules pour les petits déjeuners, le matin, ce qui oblige les détenus à prendre leur Ricoré© – le café étant interdit – avec de l'eau chaude tirée du robinet.(NDLR)

« Il appartient au médecin de définir les impératifs médicaux de prise en charge du patient les plus adaptés à son état et au degré d'urgence.

« Le personnel pénitentiaire doit mettre en œuvre les mesures sécuritaires jugées nécessaires, et strictement compatibles avec les impératifs médicaux en termes de soins et de délais d'intervention.

« C'est à cette seule condition que les missions des uns et des autres sont compatibles et n'obèrent pas les chances du patient.

« Il paraît important de ne pas oublier que, dès lors qu'il y a un état pathologique, on s'adresse d'abord à un patient – et cela doit être la seule préoccupation du médecin et la préoccupation première du personnel pénitentiaire – et ensuite seulement à un détenu – et cela ne concerne que le personnel pénitentiaire et ne doit, en aucun cas, avoir un retentissement sur une prise en charge médicale conforme aux bonnes pratiques.

« Je vous prie... ».

L'offre de soins psychiatriques

« Monsieur Delarue,

« Je souhaite attirer votre attention sur un problème assez important que rencontrent beaucoup de détenus en France : le manque de moyens pour le suivi psychothérapeutique en prison !

« Compte tenu des faits qui m'ont conduit en prison, à l'issue d'une session au CNE², j'ai été orienté vers un centre de détention « AICS »³ (parce qu'ailleurs, « il n'y pas assez de moyens en termes de psychologues »)

« Or, depuis mon arrivé au CD de M... (catalogué AICS) le ... avril 2012, je n'ai toujours pas pu commencer une thérapie individuelle ou de groupe avec le psychologue, malgré une dizaine de lettres. J'ai essayé d'en parler à la direction du CD, en pure perte.

« Et dans le même temps, lorsque nous passons devant le JAP⁴ pour examiner nos RPS⁵, à chaque fois, le juge nous sanctionne car « aucune démarche de suivi n'a été entamée » ! C'est du n'importe quoi !

« La clé pour empêcher la récidive, ça reste le travail psychothérapeutique, qu'il soit fait en prison ou dehors. Mais même dans les prisons spécialisées, il n'y a pas de moyens suffisants en termes de psychologues et j'ai l'impression qu'il n'y a aucun dialogue entre la prison et l'UCSA.

« Vous est-il possible de sensibiliser la direction du CD de M... sur les attentes légitimes de certains détenus en termes de suivi psychologique ?

« En vous remerciant,...

« PS : copie d'une lettre à l'UCSA du CD de M... »

Dans l'attente d'une extraction

« Monsieur,

« Je tiens à attirer votre attention sur les mesures de pressions et de rétorsions graves pouvant me porter un préjudice important sur mon état de santé.

Plusieurs fois, j'ai fait appel à vos services et vous avez eu la sollicitude d'intervenir.

« Vous connaissez les problèmes et mes inquiétudes en ce qui concerne les pressions de l'AP me concernant. Cela devient maintenant insupportable.

« Ce jour, mercredi 25 avril 2012, je devais effectuer une coloscopie intestinale de prévention de cancer de la prostate.

« A cet effet, depuis quelques jours, j'avais un traitement (régime alimentaire) particulier et devais boire un liquide spécial, pour nettoyer les intestins. Pour les besoins de l'opération, les services médicaux m'ont fourni un document que je devais remplir : une décharge avec renseignements médicaux me concernant.

« J'ai pris ces papiers que l'UCSA⁶ m'a fournis, les ai complétés et muni de ces documents que je devais rendre datés et signés, les rendre aux services qui devaient m'opérer à l'hôpital de S...

« Dans ces documents fournis par l'UCSA, il y avait un plan de l'hôpital et pour cette raison, l'escorte de l'AP⁷ de S... a bloqué mon transfert à l'hôpital, arguant que pour des problèmes de sécurité, vu mes antécédents, ils ne pouvaient m'y conduire.

² Centre national d'évaluation de Fresnes (NDLR)

³ Auteur d'infraction à caractère sexuel (NDLR)

⁴ Juge de l'application des peines (NDLR)

⁵ Réduction supplémentaire de peine (NDLR)

⁶ Unité de consultation et de soins ambulatoires [infirmerie somatique] (NDLR)

⁷ Administration pénitentiaire (NDLR)

« Donc, contraint et forcé, par leur faute, alors que je n'y suis absolument pour rien, je n'ai pas pu avoir les soins nécessaires à mon état de santé.

« Je vous demanderai instamment et rapidement d'intervenir auprès de M. M..., directeur du CD⁸, ou bien faire intervenir rapidement un contrôleur de vos services sur place, ici, afin de contester les faits.

« Si je devais subir une grave opération chirurgicale dans ce contexte, je serais certainement plus là pour vous informer.

« Je n'ai pas plus d'importance qu'un sac de patates, car non seulement c'est eux qui font les conneries en me remettant des plans de l'hôpital (qu'est-ce que j'en ai à faire, sincèrement !?) mais en plus, c'est moi qui ai subi les conséquences.

« Je ne peux même pas faire de détention normale et je dois prier pour ne pas avoir de problèmes de santé, sinon je crève sur place. Mon état physique et psychologique, du coup, s'en trouve durement affecté.

« Je me réserve le droit de déposer plainte et d'engager toutes les poursuites nécessaires afin de faire cesser ces graves problèmes et dysfonctionnements.

« Dans l'attente, je vous prie de croire... »

Extractions et fouilles

« Par la présente, je tiens à attirer votre attention sur les conditions d'extraction des détenues...

« Mme G., âgée de 42 ans, condamnée par le tribunal correctionnel, a été transportée pour un problème cardiaque le ... novembre par les pompiers à l'hôpital de D.

« Outre les pompiers, elle était escortée de deux surveillants [de l'établissement] qui l'ont menottée et entravée.

« Elle est restée trois jours à l'hôpital.

« Le ... novembre, sur autorisation du juge [de l'application des peines], elle s'est rendue chez son cardiologue, à l'hôpital N., escortée en voiture par deux policiers en civil. Là encore, elle a été menottée et entravée.

« Mme P.L., le même jour, n'a pas eu la force de se rendre aux obsèques de son fils de 17 ans, car elle n'a pas eu le courage d'affronter le regard de ses enfants et de sa famille, menottée et escortée de deux surveillants en uniforme.

« Mme B. et moi-même devons consulter un ophtalmologiste à l'hôpital de D. ou ailleurs.

« Mme B. a d'ores et déjà émis un refus de s'y rendre, en raison des conditions d'extraction, au risque de voir sa vue se détériorer. Pour ma part, je pense que j'accepterai l'extraction, pour plus tard pouvoir témoigner et dénoncer ces conditions humiliantes, dégradantes, qui là aussi datent d'un autre siècle.

« Comment est-il possible que de telles règles de sécurité soient en vigueur dans un centre pénitentiaire... ?

« Comment peut-on systématiquement mettre des entraves, alors qu'il n'y a aucun élément dans le dossier de la détenue qui démontre sa dangerosité ?

« Comment est-il possible qu'étant détenue en CP, où la réinsertion doit être le mot d'ordre, les détenues sont extraites dans des conditions plus violentes, plus dures, plus humiliantes qu'en maison d'arrêt.

« Que pouvez-vous faire à ce sujet ?

« Je tiens également à évoquer les fouilles. Avant de se rendre au parloir ou en permission, nous sommes palpées ou fouillées pour certaines. Au retour nous sommes fouillées. Nous devons nous dévêtir entièrement, nues devant des surveillantes qui ont l'âge d'être nos filles !!! Sauf erreur de ma part, la loi et la jurisprudence ne permettent plus ces fouilles systématiques et elles sont encadrées. Là encore, sauf erreur de ma part, il faut qu'il y ait une « suspicion ».

« Le seul fait de revenir d'un parloir nous rend-il suspectes systématiquement ?

« Que dit la loi sur ce sujet ? Que pouvez-vous faire ?

« Le règlement intérieur prévoit ces fouilles. Qui peut contester le règlement intérieur ?

« Dans l'attente de recevoir votre visite, je vous remercie de m'éclairer sur ces différents points.

« Je vous prie... »

⁸ Centre de détention (NDLR)

Après l'extraction, le séjour à l'hôpital

« Docteur,

« J'ai été hospitalisée en chambre carcérale, le ... et ... décembre, au CHU de V. Je vous informe des conditions de prise en charge médicale et de surveillance par la Police.

« A l'UCSA, on m'avait dit que mon dossier était transmis, j'aurais mon traitement médical habituel pendant l'hospitalisation. Le soir, vers 20h00, j'ai questionné l'infirmière. Le chirurgien, dans l'après-midi, m'avait dit qu'il n'y « aurait pas de problèmes ». Mais, l'infirmière m'a dit que le service des urgences n'avait pas à sa disposition le traitement prescrit [suivent quatre noms de médicaments]. Elle est revenue m'apporter ce qu'elle avait « pu trouver » [deux des médicaments cités et deux autres différents] (j'ai une hernie discale qui me fait souffrir d'une sciatique, depuis plus de 2 mois)...

« En tant que femme, sur les 5 équipes de Police différentes qui ont assuré la relève, j'ai été surveillé uniquement par des hommes (sauf 2 femmes, sur 10 policiers).

« Vu la configuration de la chambre, la place du lit (face à leur vitre de surveillance) ; la baie vitrée opaque, les néons et l'espace sanitaire (dont la porte ne peut être fermée), avec l'effet miroir sur toute la vitre, les Policiers me voyaient forcément. Lors des soins, lors de la douche, lorsque j'allais aux toilettes. Comme j'étais gênée par l'anesthésie, et par leurs regards, l'un des 2 a dit à son collègue, se moquant de moi : « elle va rester coincée longtemps comme ça sur les... ?!! ».

« Lorsque je suis arrivée, toutes mes affaires ont été prises, même les claquettes et les lunettes. A ma question « Pourquoi ? », le Policier m'a répondu : « Parce que. C'est comme ça. Vous avez pas le droit ».

« Lorsque les soignants étaient là, j'ai demandé si je pouvais avoir, en leur présence, ma brosse à dents et dentifrice, pour me rafraîchir. Je n'ai rien eu.

« (...) Avec les deux perfusions tenues à la main, je ne pouvais pas tenir la blouse fermée en marchant. Donc, à chaque fois que je me déplaçais, les policiers me voyaient nue.

« Même en garde à vue on m'a laissé le minimum nécessaire pour la nuit. Le matin, j'ai pu utiliser quelques produits d'hygiène pour la toilette. Et j'ai toujours été surveillée par des femmes.

« Pourtant, le lendemain, quand l'escorte [pour le retour en prison] a confirmé qu'elle arrivait, là, j'ai eu aussitôt « mon » sac. Il était à leurs pieds, depuis la veille. Or, ils disaient ne pas savoir où se trouvait le bagage.

« Quand les soignants frappaient pour entrer [dans le sas où se tenaient les fonctionnaires de police], ils soupiraient et râlaient : « Encore ! Fait ch... ! On peut pas être tranquilles ! ». J'ai pu entendre aussi nombre de blagues sexistes sur le personnel hospitalier féminin.

« Pendant la nuit, l'un des 2 a dit à son collègue : « Tu as vu avec qui tu es ce soir ?!!!... ». Ils étaient en train de lire ma fiche d'extraction. Ils riaient. Ils ont cherché à savoir de quoi j'avais été opérée. Puis ils ont consulté le Net...

« [Retour à la prison], surveillée 24h00 / 24 par la Police et sans aucun objet autorisé dans la chambre, la fouille à nu est-elle indispensable ?

« La surveillante m'a fait déshabiller entièrement. Elle voulait que j'ôte aussi pantalon et sous-vêtement. Je lui ai dit que je remettais d'abord le « haut », j'étais fatiguée et j'avais froid. Elle m'a aussi fait ôter la ceinture de contention (suite à l'opération) pour inspecter le pansement et contrôler mon dos. Je n'ai pas pu réintégrer la cellule de suite. Elle m'a fait attendre dans la geôle de la maison d'arrêt, n'ayant pas les clés de la courserie. Ses collègues allaient et venaient dans leur bureau. Comme aucune ne venait m'ouvrir, j'ai fini par toquer à la porte et les appeler. Je voulais prendre du [médicament] et m'allonger (ainsi la surveillante aura pu savoir de quoi j'avais été opérée. Dans la semaine, elles se parlaient sur la courserie, se questionnant sur les raisons de mon hospitalisation. Je n'en avais parlé qu'à quelques-unes dont je crois - ? - connaître la discrétion professionnelle...).

« Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre. J'ose espérer que ce témoignage pourrait améliorer les conditions de séjour en chambre carcérale pour les détenus, quels qu'ils soient, quelle que soit leur pathologie aussi.

« Recevez... ».

Extraction, surpopulation, revendication...

« ...Concernant ma santé, j'attends toujours l'extraction à l'hôpital pour mon infiltration au dos. Pour ce qui est des soins de l'UCSA, il est hors de question qu'ils me touchent. Je vais déposer plainte contre eux dès que le procès sera passé par l'intermédiaire de mes avocats pour l'erreur médicale qu'ils ont commise et pour la mise en danger dont j'ai fait l'objet à cause de la prescription établie par l'UCSA. Le directeur m'a envoyé un courrier pour m'informer que j'allais être reçu par le responsable de l'UCSA. Ça fait un mois et toujours pas de nouvelles. Ce qui est sûr, c'est que je ne veux pas rester dans cette prison de m... qui marche sur la tête. Si le procès se passe bien et que personne ne fait appel, je demande mon transfert à la prison de... J'ai

demande un RDV au SPIP pour commencer à remplir le dossier. Je vais voir le chef de mon bâtiment pour voir si elle veut appuyer ma demande. Est-ce que vous, vous pouvez intervenir pour ma demande de transfert ? Ça fait 33 mois que je suis là, je deviens fou tellement je vois d'irrégularités et rien ne bouge... Depuis un mois, je travaille en tant qu'auxiliaire d'étage. J'ai parlé avec la chef pour les problèmes, elle me donne raison mais me dit qu'elle ne peut rien faire, c'est le directeur qui décide (...).

« Un co-détenu, M. T., nous a signalé la présence de fausses cellules doubles. C'est la réalité. Les cellules n°... [au nombre de cinq] sont des fausses doublettes... Il y a 2 lits, 1 table, 1 étagère, 1 plaque de bois sur le mur pour accrocher les photos et 1 rangée de porte-manteaux. Quand je suis arrivé, en août 200..., ces cellules étaient des simples. En décembre 200..., le bâtiment s'est rempli et il n'y avait plus de places. Ils sont venus mesurer toutes les cellules simples pour voir si ils pouvaient les doubler. Ils ont alors doublé ces 5 cellules. Ils ne pourront jamais doubler le matériel car il n'y a pas de place dans la cellule pour les mettre. Les détenus se marchent déjà dessus. C'est comme les grilles aux fenêtres, elles sont interdites par les conventions européennes. Pourtant, elles sont toujours là. C'est un nid à microbes et c'est impossible de les nettoyer. Les carreaux sont trop petits et trop nombreux (plus de 1 000). Pour les photos, il y a un service de photos d'identité à la prison. J'ai payé 5 € et je suis allé dans une salle, un photographe m'a pris en photo et a imprimé les 4 photos d'identité sur place. Je ne conteste pas le fait qu'elles soient mises dans ma fouille. J'ai fait un courrier à ma famille, je l'ai mis dans une enveloppe timbrée, je l'ai envoyé à ma SPIP pour qu'elle mette les photos à l'intérieur et l'envoie. Elle m'a répondu qu'il fallait que j'aie l'autorisation du directeur. J'ai donc adressé une demande au directeur. Il m'a envoyé un coupon réponse en m'indiquant que ma demande était refusée. Dans le motif, il m'a mis qu'il n'avait pas assez d'éléments. Je lui ai donc fait un courrier pour lui expliquer à qui je voulais l'envoyer et pourquoi. Je n'ai jamais eu de réponse à mon courrier. Comme d'habitude, c'est silence radio. Je me demande quand cette prison va enfin respecter les lois en vigueur et les droits des détenus. Ça fait 33 mois que j'assiste au baffouement de tout ça. Tout le monde se plaint (détenus, familles, surveillants, chefs de bâtiments). La réponse est toujours la même : on peut rien faire. Alors qui peut bouger et faire bouger tout ça ? La tension monte depuis quelques semaines, ça va finir par éclater et tout le monde ferme les yeux. Le jour où ça va arriver, ça va faire des dégâts importants car la frustration s'accumule depuis l'ouverture de cette soi-disant « prison modèle ». Drôle de modèle...

« Je vous prie... »